

Notice d'information

Utilisation de votre position géographique dans l'application Méo

1. Qui traite vos données ?

Responsable de traitement	Vivéo Services — 6 route d'Espagne, 31100 Toulouse
Représentant	Bruno BASSET, Directeur
Contact RGPD	contact@viveo-services.com

2. Quelle donnée est collectée et quand ?

L'application **Méo** enregistre votre **position géographique** (*latitude / longitude*) **uniquement au moment où vous effectuez un pointage** — c'est-à-dire à l'heure de début et à l'heure de fin de chaque prestation.

Aucune localisation n'est collectée en dehors de ces deux instants. Méo ne vous suit pas en continu, ne trace pas vos trajets et ne collecte aucune donnée lorsque vous n'êtes pas en train de pointer.

3. Pourquoi cette donnée est-elle collectée ?

La collecte de votre position lors du pointage répond à une finalité unique et proportionnée : **vérifier votre présence au domicile du bénéficiaire** au moment de la prestation, afin de garantir la conformité et la qualité du service rendu.

Ce traitement repose sur la base légale de l'**intérêt légitime** de Vivéo Services (Art. 6.1.f du RGPD), qui consiste à assurer le contrôle effectif des prestations d'aide à domicile dans le respect des droits des bénéficiaires et des financeurs.

La position collectée n'est pas utilisée à d'autres fins, notamment pas pour surveiller vos déplacements en dehors du travail, ni pour vous sanctionner sans autre élément.

4. Qui accède à vos données ?

Les données de pointage géolocalisé sont accessibles exclusivement aux personnes suivantes, dans le cadre strict de leurs fonctions :

Coordinatrices de secteur (CS)	Contrôle de conformité des interventions planifiées.
Administrateur Méo	Maintenance technique et supervision de la plateforme.
Direction de Vivéo Services	Supervision de la qualité du service et obligations légales.

Vos données ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales. Les données de pointage sont synchronisées avec le logiciel de gestion **Ogust**, sous-traitant de Vivéo Services, qui opère dans le respect du RGPD.

5. Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Les données de pointage géolocalisé sont conservées dans Méo pour une durée **maximale de 2 mois**, correspondant au mois en cours et au mois précédent. Au-delà de cette période, les données sont supprimées automatiquement de la base de données Méo.

Les données de prestation (horaires, durée) restent par ailleurs archivées dans Ogust conformément aux obligations légales et contractuelles de Vivéo Services.

6. Vos droits

Conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles traitées dans Méo :

Droit d'accès	Obtenir une copie de vos données personnelles traitées dans Méo.
Droit de rectification	Demander la correction de données inexacts vous concernant.
Droit d'opposition	Vous opposer au traitement pour motif légitime (hors obligation légale).
Droit à l'effacement	Demander la suppression de vos données au-delà de la durée de conservation.
Droit à la portabilité	Recevoir vos données dans un format structuré et lisible.
Droit de réclamation	Saisir la CNIL (www.cnil.fr) si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

Pour exercer vos droits, adressez votre demande par email à : **contact@viveo-services.com** en précisant votre nom, prénom et l'objet de votre demande. Vivéo Services s'engage à vous répondre dans un délai d'un mois.

7. Sécurité de vos données

Vivéo Services met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données contre tout accès non autorisé, perte ou divulgation, conformément à l'article 32 du RGPD. Les communications entre votre téléphone et les serveurs Méo sont chiffrées (protocole HTTPS/TLS). L'accès aux données est restreint aux seules personnes habilitées.

Cette notice vous est remise dans le cadre de la mise en place de l'application Méo. Votre accès à l'application est conditionné à la confirmation de la prise de connaissance de la présente notice, via la case à cocher prévue à cet effet lors de votre première connexion. Cette confirmation ne constitue pas un consentement au sens de l'article 7 du RGPD, mais atteste que vous avez été informé(e) conformément à l'article 13 du RGPD.